

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2018-21 du 4 juillet 2018 portant fin de fonctions
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1830581S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;

Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision du président de l'Établissement français du sang n° N 2017-03 du 8 février 2017 portant nomination de Mme Patricia CHAVARIN aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'établissement de transfusion sanguine d'Auvergne-Rhône-Alpes,

Décide:

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'établissement de transfusion sanguine d'Auvergne-Rhône-Alpes exercées par Mme Patricia CHAVARIN à compter du 1^{er} août 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 4 juillet 2018.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS